DÉPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-LOUIS

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté - Égalité - Fraternité

## LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS

arrête nº <u>905</u>/prm/daj/da/mjc/2023

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code Pénal, et notamment l'article R610-5,

Vu le Code de Procédure Pénale,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – Huitième partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

Vu l'article L511 - 1 du code de la sécurité intérieure,

Vu la demande de l'Entreprise RUNEO TVX SUD reçue le onze octobre deux mille vingttrois,

Vu l'avis de la police municipale N° 553 / 2023 du seize octobre deux mille vingt-trois, Vu l'avis de la Direction Générale des Services Techniques N° 350/ 2023 du 19/ 100 / 2023,

Considérant que pour éviter tout accident lors des travaux de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable sur le chemin Tournant, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

## ARRÊTE

Art. 1. - La circulation se fait par alternat manuel sur le chemin Tournant au droit des N° 20 à 22.

Art. 2. - Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit du chantier.

Art. 3. - La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h au droit du chantier.

Art. 4. - Les dispositions du présent arrêté sont effectives du lundi trente octobre deux mille vingt trois au lundi vingt-sept novembre deux mille vingt-trois entre sept heures et dix-sept heures.

Art. 5. - La signalisation réglementaire est mise en place par l'Entreprise RUNEO TVX SUD.

Art. 6. - La réfection du domaine public routier est effectuée par l'Entreprise RUNEO TVX SUD après les travaux.

- Art. 7. Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par procès verbal.
- Art. 8. Madame La Directrice Générale des Services de la Ville de Saint-Louis, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Louis, Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 9. - Ampliation du présent arrêté est adressée à la Brigade Territoriale de Proximité de Gendarmerie de Saint-Louis, à la Police Municipale, au Centre Secours de Saint-Louis, à la Semittel, à la Société des Transports MOOLAND, à la CIVIS, à l'Entreprise RUNEO TVX SUD.

Fait à Saint-Louis, le 19110/23

Pour la Maire et par Délégation
Le Directeur Général des Services Techniques

REUNION

Canis à :
Gendarmente de Seint-Louis
Police Municipale
Centre de secours de Saint-Louis
SEMITTEL.
Transpurs MOOLAND
Régie rout
Emtrepties RUNEO TVX SUD
Service evanumication
Direction des Routes : M. Alain PAYET
DGST : M. Laurent ROBERT

LA MAIRE

- Certific som sa responsibilité le caractère exécutoire de ces acts

Cirtile um se requestate le concerne cerceion a car active de la contraction or de se mosification : higher a que la product esta possible portion estap des principal portion de se mosification or de se mosification : de recomo administrații precum practicez aspris da Marci, L'absence de riprone de l'administrațion perdent un didat deux most fut maître une décision implicate de rejet qui post êvre contrate devant le tribunul administrații de la Râmitin contracti de Râmitin contracti de Râmitin contracti de Râmitin contracti de Sami-Densi de La Râmitin qui post être asporti d'um recom un riferi prêva par l'article 13712 du code de justica administrații de Sami-Densi de La Râmitin qui post être asporti d'um recom un riferi prêva par l'article 13712 du code de justica administrații de Sami-Densi de La Râmitin qui post être asporti d'um recom un riferi prêva par l'article 13712 du code de justica administrații de Sami-Densi de La Râmitin qui post être asporti d'um recom un riferi prêva par l'article 13712 du code de justica administrații de Sami-Densi de La Râmitin qui post être asporti d'um recom un riferi preva par l'article 13712 du code de justica administrații de Sami-Densi de La Râmitin qui post être asporti d'um recom un riferi preva par l'article 13712 du code de justica administrații de Sami-Densi de La Râmitin qui post être asporti d'um recom un riferi preva par l'article 13712 du code de justica administrații de Sami-Densi de La Râmitin qui post être asporti d'um recom un riferi preva par l'article 13712 du code de justica administrații de Sami-Densi de La Râmitin qui post în complete de saministrații de Sami-Densi de La Râmitin qui post în contracti de saministrații de saministrații

- Arrêté RUNEO TVX SUD - Chemin Tournant - Octobre 2023